



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MAI 2016



L'an deux mil seize, le 4 mai à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 28 avril 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, Françoise SIMON, MM. Jacky DUPONT, Julien PATZOUENKOFF, David KOEHL, Pascal POETTE, Pierre THEVENOT

Absents excusés : M. Michel HUARD

Procurations : M. Michel HUARD à Mme Françoise SIMON

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- ▶ 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2016
- ▶ 2 SDCI: Courrier de la Préfecture/modification des limites d'arrondissement
- ▶ 3 Reconduction du bail de chasse
- ▶ 4 Rachat d'une concession au cimetière
- ▶ 5 Aménagements d'aires de jeux
- ▶ 6 Créances en non-valeur
- ▶ 7 Subventions
- ▶ 8 Achat de terrains (parcelles bois, marais)
- ▶ 9 Convention cantine, prix du repas
- ▶ 10 Convention d'utilisation des locaux de Drancy avec la gendarmerie
- ▶ 11 Licence IV
- ▶ 12 Travaux : accès au complexe pharmacie / pôle médical et entrée du village, bâtiment de stockage des plaquettes bois
- ▶ 13 Fêtes et cérémonies
- ▶ 14 Questions diverses



- ▶ 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mars 2016, communiqué aux élus par courriel ou courrier, est adopté à la majorité moins quatre voix (Mme Françoise SIMON, MM Jacky DUPONT, Michel HUARD, Pascal POETTE)

- ▶ 2 SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : Courrier de la Préfecture / modification des limites d'arrondissement

Monsieur le Maire rappelle aux élus la décision de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) prononçant la fusion de la CCVR (Communauté de Communes de la Vallée du Rognon) avec la CCBSB (Communauté de

Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin), et rejetant l'amendement proposé par notre commune.

Cette décision a donné lieu à un avis favorable lors du dernier conseil communautaire. Les délégués communautaires de Signéville et Doulaincourt se sont abstenus, et ceux de Reynel ont voté contre.

Le courrier de la préfecture demande à la commune de délibérer dans un délai de 75 jours sur la décision de la CDCI. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a demandé un rendez-vous auprès de Madame le Préfet et que le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement.

La CCVR et la CCBSBB ont créé des groupes de travail sur l'harmonisation des compétences dans le cadre de la fusion imposée. Soucieux de préserver les intérêts de la commune, quelle que soit l'issue des démarches entreprises pour rejoindre la CCBJC (Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne), Monsieur le Maire a décidé de participer à deux de ces groupes :

- "création et aménagement des équipements sportifs et culturels"
- "investissement et fonctionnement des équipements touristiques"

Il a proposé Julien PATZOUENKOFF pour le groupe "protection et mise en valeur de l'environnement, aménagements hydrauliques" et Jean-François GEOFFRIN pour le groupe "entretien création et aménagement de voiries".

M. le Maire informe enfin les élus d'un second courrier de la préfecture, exposant un projet préfectoral de redécoupage des arrondissements de Haute Marne, faisant passer les communes de Doulaincourt, Roches-Bettaincourt et Domrémy de l'arrondissement de Saint-Dizier à celui de Chaumont. Le but de ce projet est de remédier aux incohérences administratives découlant du projet également préfectoral de regroupement des communautés de Communes.

Le Maire s'interroge sur la pertinence du projet, et rappelle que les trois communes visées ont toujours été rattachées à Saint-Dizier depuis la création des arrondissements (février 1800). Il souligne qu'il paraît assez léger de rayer ainsi une appartenance aussi profondément inscrite dans l'Histoire.

Le conseil municipal sera appelé à délibérer sur ce projet préfectoral lors de sa prochaine séance.

► 3 Reconduction du bail de chasse des Grandes Combes

Le bail de location arrivant à expiration, les négociations avec l'ancien adjudicataire ont abouti à un renouvellement à l'amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, M. Julien PATZOUENKOFF ne prenant pas part au vote, approuve le cahier des clauses générales et autorise le Maire à signer la reconduction du bail de location de la Chasse des Grandes Combes, modifié tel que précisé (notamment réduction de la durée de 12 à 9 ans).

► 4 Rachat d'une concession au cimetière

Monsieur le Maire informe d'une lettre reçue en mairie de personnes sollicitant la reprise d'une concession au cimetière. Cette concession, vide, appartient à une famille qui accepte de la céder. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le rachat de la concession par la municipalité afin de pouvoir la revendre aux demandeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le rachat de cette concession de 2 mètres 50 au prix de 13 € le m², soit 32.50 €.

► 5 Aménagement d'aires de jeux

Les jeux situés au stade ne sont plus aux normes. L'installation d'aires de jeux faisait partie des engagements de campagne de la nouvelle municipalité. Les élus se sont déplacés à Chantraines pour étudier les installations qui y ont été réalisées en 2013.

A l'issue de cette visite des devis ont été demandés dont le Maire donne lecture :

- Pour le terrassement 3 296.50 € HT soit 3 955.80 € TTC
- Pour l'aire de jeux 18 000 € HT soit 21 600 € TTC

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions pour cette opération auprès des financeurs habituels.

► 6 Créances en non-valeur

Madame Julie LUDWIG, Trésorière de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Le montant total de ces créances, qui s'échelonnent de 2004 à 2013, s'élève à 15 918,78 €.

Le Maire signale que, sur ce montant, 13 866 € correspondent à des frais de remise en état et à des pénalités non réglées par un exploitant forestier. Il ne s'agit donc pas de pertes réelles pour le budget communal, et ce d'autant que l'exploitant avait laissé sur place du bois qui a été revendu au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par la trésorière, pour un montant de 15.918,78 €.

► 7 Subventions

7.1 Subvention Ciné-Clap

Le Maire rappelle que l'association Ciné-Clap a une double activité. A côté de son activité de réalisation et de formation de ses adhérents, l'association développe en lien avec la municipalité une action de projections publiques d'œuvres cinématographiques avec un premier objectif de six séances par an. Le but étant de participer à l'animation du village à travers le renouveau d'une pratique locale et collective du cinéma.

M. le Maire propose donc d'accorder à l'association Ciné-Clap une subvention à la hauteur de la mission qu'elle se propose d'assumer au service de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association Ciné-Clap pour son activité de projections publiques.

7.2 Subvention au "Souvenir Français" et à la "Prévention Routière"

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Le Souvenir Français : 100 €
- La Prévention routière : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les subventions ci-dessus.

7.3 Subvention au "Secours Catholique"

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 300 € au Secours Catholique en raison de son action sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € au Secours Catholique.

7.4 Subvention aux "Restaurants du Cœur"

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association "Les Restaurants du Cœur" pour son action sur nos villages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention M. Jean-Pierre BAUDOIN) décide d'accorder une subvention de 500 € aux "Restaurants du Cœur".

► 8 Achat de terrains (parcelles bois, marais)

Le Maire fait état d'un courrier reçu en Mairie de personnes désirant céder à la commune une parcelle boisée de 89 a 60 ca, sise "Combe de Prêle", présentant un intérêt pour la commune en raison de la qualité des bois et de sa continuité avec le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente de la parcelle, et le deuxième adjoint Jean-François GEOFFRIN à signer tout acte administratif ou notarié, pour tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire, propose ensuite au Conseil Municipal l'acquisition d'une autre parcelle située à St Brice sur la commune de Doulaincourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier le prix d'achat de cette parcelle.

Monsieur le Maire, propose enfin, l'acquisition d'une partie de la parcelle YC 5 située au Marais à Saucourt, d'environ 1 ha 5 a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à négocier le prix d'achat de la parcelle et à demander une estimation à France Domaine.

► 9 Convention cantine, prix du repas

Après un débat prolongé, le conseil municipal a décidé de maintenir le prix du ticket de cantine à son montant actuel soit 3 €.

► 10 Convention d'utilisation des locaux de Drancy avec la gendarmerie

Comme le Conseil en avait déjà été informé, la Gendarmerie a sollicité de la Mairie de Doulaincourt l'autorisation d'utiliser le site du Prévent pour l'entraînement de ses équipes cynophiles.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser à titre gracieux l'utilisation du site par les gendarmes maîtres-chiens, en accord avec l'association d'air soft occupant déjà les lieux.

M. le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation, spécifiant l'existence de deux utilisateurs et la nécessité d'établir un calendrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la signature de la convention d'utilisation des locaux et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

►11 Licence IV

Le Maire informe les élus de l'issue favorable des démarches effectuées par la municipalité auprès de la Préfecture et du Procureur pour permettre le maintien d'une licence IV à Doulaincourt.

Il rappelle que ce maintien était une condition préalable à tout projet de reprise d'une activité de type Bar-Restaurant sur le site de l'Hôtel de l'Industrie.

Les élus vont poursuivre leur travail dans cette direction.

►12 Travaux : accès au complexe pharmacie / pôle médical et entrée du village, bâtiment de stockage des plaquettes bois

Le Maire informe les élus de l'état d'avancement du dossier de subventions pour la réalisation du projet d'accès au Pôle Médical :

- arrêté de subvention de la DETR de 25 % soit 86 325 €

- promesse du sénateur Bruno SIDO d'une participation de 5 % sur le Fonds Parlementaire soit 17 265 €

- le dossier de demande de subvention départementale est accepté et la réponse sera donnée en juin.

Au total, avec la subvention du GIP, le projet pourrait probablement être subventionné à hauteur de 70 %.

La subvention de la DETR est subordonnée à la notification des marchés publics dans l'année, et les travaux pourront commencer au printemps 2017.

En conséquence, Monsieur le Maire présente un devis de "FP géomètre-expert" de Montier en Der concernant :

- la maîtrise d'œuvre (7% sur travaux) pour un montant de 22 296.54 € HT ;

- la mission SPS pour un montant de 1 500.00 € HT ;

- l'annonce dans le journal pour un montant de 800.00 € HT
préalables à ces travaux d'aménagement.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'intervention de ce cabinet et autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire informe les élus que l'étude de trafic demandée pour l'aménagement routier de l'entrée du village côté Bettaincourt sera également effectuée pour l'entrée du village côté Froncles.

Le début de la construction du bâtiment de stockage des plaquettes devrait commencer rapidement après réception de l'accord du permis de construire. Le maire informe les élus de quelques prescriptions de l'Architecte des Monuments de France modifiant à la marge le projet initial.

Le Maire rappelle que les travaux d'accessibilité des tribunes du stade sont prévus pour début 2017. Il indique que la municipalité profitera de ces travaux pour monter le projet d'une salle de convivialité.

M. Jean-Pierre BAUDOIN émet quelques réserves sur le projet de salle de convivialité dont il craint qu'il se réalise au détriment de projets sur lesquels la municipalité s'était engagée, comme la Maison des Associations.

M. le Maire rappelle que la mise aux normes des tribunes et des vestiaires du stade est une obligation à laquelle la Municipalité ne peut déroger. Il estime que ceci étant posé,

il serait dommage de ne pas saisir l'occasion d'aménager une salle de convivialité dont le besoin semble évident. Enfin, il veut rassurer le premier adjoint sur la compatibilité entre cet investissement et ceux que nécessitent les autres projets de l'équipe municipale.

► 13 Fêtes et cérémonies

M. Raphaël BILLETTE fait état de sa rencontre avec le fournisseur de feux d'artifice. La commande a donc été passée pour un feu de même niveau que celui de l'an passé.

Par ailleurs, il a été convenu de deux formations gratuites d'artificiers qui auront lieu en septembre et octobre.

Raphaël BILLETTE informe de la tenue d'une seconde exposition de peinture à la Mairie en septembre avec au moins deux peintres de la Vallée du Rognon.

Il rappelle aussi la Brocante des Pompiers le 12 juin à Doulaincourt.

La kermesse des écoles se tiendra le vendredi 24 juin.

La visite du marais se fera aux dates prévues, le 3 juin pour les scolaires et le 4 juin pour l'ensemble du public.

► 14 Questions diverses

M. le Maire a rencontré les représentants d'HAMARIS à propos de l'avenir des terrains libérés par la démolition des bâtiments HLM. Il invite les élus à réfléchir à la question de la destination de ces terrains.

M. le Maire reçoit à nouveau le responsable de la Poste, M. TARIN, le 9 mai pour fixer la date d'une réunion publique.

M. le Maire a participé au Conseil d'Administration de l'ADMR. Il signale que cette association recherche des bénévoles.

M. le Maire informe de la tenue du "Forum des Familles en Fête" le samedi 21 mai à Chaumont avec le soutien entre autres de l'UDAF et du réseau Canopé.

M. le Maire travaille avec le conseil départemental à l'élaboration d'une convention pour la mise à disposition du Gymnase pour les associations comme pour les écoles de Doulaincourt, Bettaincourt, Épizon et pour la MFR. La commune mettant à la disposition du conseil départemental ses propres installations, il serait souhaitable que la mise à disposition du Gymnase se fasse à titre gracieux.

M. le Maire informe qu'à la suite de la vacance du Poste de Chef des Services Techniques une annonce a été passée pour recruter un nouvel agent. La Mairie a reçu un certain nombre de CV et va maintenant faire passer les entretiens de recrutement.

Le Maire informe que Madame le Préfet est intervenu auprès des communes pour relancer les emplois aidés. Dans cette optique, Monsieur le Maire signale pour les jeunes de 18 ans sans qualification, l'organisation d'une formation à Chaumont pour l'obtention d'un Certificat de qualification professionnel d'animateur sportif. Pour de plus amples renseignements, les jeunes intéressés peuvent s'adresser en Mairie.

Pour conclure, le Maire revient sur la demande de participation financière adressée à la commune par le Syndicat d'Initiative des 3 vallées, il y a quelques semaines.

Le Maire s'étonne de cette demande pour le moins cavalière d'une structure où la commune a nommé deux représentants, qui en sont respectivement le président et la trésorière, et qui n'a jamais fourni la moindre information sur son activité. Il rappelle que c'est par la presse qu'il a appris la sortie d'une nouvelle plaquette d'information et la pose d'un panneau d'information sur la commune.

Par ailleurs le nouveau dépliant a été rédigé sans concertation, et on peut pour le moins regretter que la carte ne mentionne rien à visiter à Doulaincourt. L'église et son retable tous deux classés ont disparu, comme le Château de Montrôl, alors qu'ils étaient indiqués dans la version précédente de la plaquette.

Si le Gîte Clé Vacances de la Maison Familiale Rurale est mentionné, les deux autres gîtes du village ont été oubliés.

Mme SIMON explique que le nouveau dépliant a été conçu avec la Maison Départementale du Tourisme avec l'équipe du syndicat et qu'il répond à des normes techniques.

La communication du Syndicat d'initiative se fera également à travers un site internet qui a demandé beaucoup de travail et qui a du mal à émerger en raison de problèmes techniques.

Enfin une assemblée générale du Syndicat sera organisée à l'occasion de son Cinquantième anniversaire.

Le Maire fait part de son vif mécontentement à Mme SIMON à propos de l'attitude des représentants de la commune au sein du syndicat d'initiative, comme, d'une façon générale, de l'attitude de l'opposition au sein du conseil qui joue une fois sur deux la politique de la chaise vide et s'est crue autorisée à évoquer un manque de transparence à propos du vote du budget.

Le Maire rappelle un certain nombre de faits qui devraient inciter l'opposition à n'évoquer la transparence qu'avec prudence. Il cite notamment les achats de Champagne, et l'achat pour plus de 8 000 € du bureau de l'ancien Maire sans information des élus.

M. le Maire regrette à nouveau l'absence de M. HUARD. Il rappelle que ce dernier s'est fait élire à la Présidence du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite dans des conditions qui autorisent à douter de sa légitimité. Enfin, il dénonce l'absence systématique d'invitation du Maire aux cérémonies de vœux de l'établissement.

Pierre THEVENOT informe des devis pour le fleurissement estival et du choix de la commission pour le devis de Vraincourt pour un montant de 5 416,30 €. Les fleurs arrivent le 12 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Laurent Marras

INFORMATIONS DIVERSES

Vendredi 27 mai 20h30
"MON VIDE GRENIER DE LA CHANSON"
Alexandre DOIZENET / Chanson Française
Mairie de Doulaincourt

Vendredi 3 juin (écoles + EHPAD)
Samedi 4 juin (Public)
VISITE DU MARAIS

Découverte de la faune et de la flore du Marais, Four à pain, repas en commun
Saucourt

Jeudi 9 juin à 19H00
RÉUNION PUBLIQUE SUR LE « DEVENIR DE LA POSTE »
Mairie de Doulaincourt

Dimanche 12 juin
BROCANTE des POMPIERS
Stade / Doulaincourt

Vendredi 24 juin
KERMESSE DES ÉCOLES
Groupe scolaire / Doulaincourt

Dimanche 3 juillet
"IL GALEONE"
Chants Traditionnels Italiens et Chants Corses
Église St MARTIN / Doulaincourt

ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL,
SAISIR DANS GOOGLE
<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>

Rappel horaires de la Mairie
DOULAINCOURT : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h – Mardi et Vendredi de 16h à 19h
SAUCOURT : Vendredi de 14h à 15h